



PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR L'ACHAT DE COUCHES LAVABLES

La Ville poursuit son appui aux familles

Saint-Basile-le-Grand, le 4 février 2022 – Pour une septième année, la Ville de Saint-Basile-le-Grand est fière de proposer à ses citoyens un programme de subvention pour l'achat de couches lavables pour bébés. Cette aide financière vise à diminuer l'empreinte écologique de la communauté, tout en permettant aux familles de réaliser des économies considérables.

Appuyer une solution écologique et économique

Un enfant utilisera environ 6 000 couches jetables avant d'atteindre le stade de la propreté. Chaque année, au Québec, ces dernières représentent le 3^e déchet en importance, alors qu'elles sont plus de 600 000 000 à être jetées dans des sites d'enfouissement et prendront jusqu'à 500 ans pour se décomposer. L'achat de dessous réutilisables se veut donc une solution écologique, permettant de réduire les matières résiduelles des foyers, puisqu'un dessous de ce type remplace 230 dessous à usage unique.

La Ville souhaite donc soutenir les familles qui décident d'utiliser les couches lavables avec leurs poupons, comme l'investissement initial pour l'achat de celles-ci est considérable. Elles permettent tout de même aux familles de faire des économies par rapport aux couches jetables, à long terme.

Qui peut bénéficier de ce programme d'aide?

Le programme d'aide financière s'adresse aux femmes enceintes, aux parents ou aux tuteurs d'un bébé né ou adopté depuis moins de 6 mois, résidant sur le territoire de Saint-Basile-le-Grand. La Ville leur offre un remboursement correspondant à 50 % du coût d'achat de couches lavables et réutilisables, neuves ou recyclées, ou bien du matériel de confection. Il est à noter que les subventions sont en vigueur jusqu'à épuisement des crédits disponibles prévus au budget annuel.

Lors d'une première demande, une famille peut obtenir une subvention maximale de 150 \$ à l'achat d'un minimum de 20 couches lavables neuves ou usagées. Si l'achat a été effectué à l'extérieur du Québec, le montant remboursé sera jusqu'à concurrence de 75 \$.

Des parents ayant déjà bénéficié du programme d'aide sont autorisés à présenter une seconde demande, dans la mesure où des sommes demeurent disponibles au 1^{er} décembre de l'année de la demande. La subvention octroyée ne peut alors excéder 75 \$ pour un achat au Québec et 50 \$ pour une dépense effectuée à l'extérieur de la province, équivalent à 50 % du montant pour l'achat d'environ 10 couches lavables.

Pour tous les détails

Pour plus d'information ou pour remplir le formulaire et le contrat d'engagement, consultez le villesblg.ca/couches.

- 30 -

Source : Karianne Falcon, agente de communications
Service des communications et des relations avec les citoyens
450 461-8000, poste 8112 | k.falcon@villesblg.ca

Demandes médias

Stéphanie Plamondon, directrice
Service des communications et des relations avec les citoyens
450 461-8000, poste 8107 | s.plamondon@villesblg.ca

Pièce jointe : visuel-couches-lavables-2022_1920x600.jpg